

UNE AUTRE FINANCE

QUI SONT LES INVESTISSEURS À IMPACT SOCIAL ?

Différents des investisseurs classiques en raison de leur exigence en termes d'impact, les investisseurs à impact social recourent des profils divers et variés, chacun avec sa spécificité. Portrait groupé. **Marion Garreau**



— 1. AGIR AVEC SON ARGENT —

Une bonne levée de fonds nécessite de bien connaître ses interlocuteurs. Et cela vaut aussi pour les entrepreneurs sociaux, car tous les investisseurs à impact social ne s'équivalent pas. « L'univers des investisseurs à impact social connaît une vraie dynamique, avec de plus en plus d'acteurs qui émergent, souligne Sophie Keller, experte associée à l'ESSEC et co-auteur du guide *Stratégies et financements des entreprises sociales et solidaires* (Paris, Rue de l'échiquier, 2014). C'est un terme de plus en plus utilisé mais qui s'applique finalement à des typologies d'investisseurs assez différentes. »

Trois traits communs les rassemblent tout de même. « La première de leurs caractéristiques est qu'ils sont soucieux du retour financier sur investissement mais également de l'impact environnemental

ou social du projet », rappelle l'experte. Ce principe de base implique que l'entrepreneur et l'investisseur travaillent sur davantage d'indicateurs puisqu'ils doivent s'entendre sur la définition et la mesure de l'impact. « Ensuite, ce sont des investisseurs prêts à mettre du capital patient dans le projet, c'est-à-dire qu'ils s'engagent pour du long terme, sept ans en général, explique Sophie Keller. Enfin, ils sont prêts à s'engager

dans le projet et s'investir aux côtés des équipes. Ces investisseurs n'apportent pas seulement de l'argent, mais aussi des compétences et souvent une expérience entrepreneuriale. »

DES DIFFÉRENCES SELON L'ADN ET LA PROVENANCE DES FONDS

Pour autant, plusieurs profils se dégagent, avec des motivations et logiques propres. La première différenciation

Zoom sur...

L'IMPACT INVESTING TOUR

Parmi les initiatives qui favorisent la rencontre entre les entrepreneurs sociaux et les acteurs du financement à impact, l'Impact Investing Tour fait figure d'exemple. Organisé par le Mouves (Mouvement des entrepreneurs sociaux), ce circuit de 10 étapes en France a été lancé en janvier. Il vise à réunir experts et investisseurs sur les territoires pour accompagner le développement des entreprises sociales. Prochaine étape : le 15 novembre à Paris.

Plus d'infos : <http://mouves.org/impact-investing-tour-financer-entreprises-sociales-de-nos-territoires/>

vient de l'ADN de l'investisseur : le fonds est-il rattaché à une banque ou à une société de gestion de l'épargne salariale ; à une entreprise tels les fonds Dannon Communities ou Rassembleurs d'énergie d'Engie ; à un acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme la Société d'Investissement France Active (SIFA) ; ou bien monté par des entrepreneurs comme le Comptoir de l'Innovation ou Investir&+ ? « Selon son identité, l'investisseur n'aura pas la même volonté ou capacité à s'engager ni les mêmes compétences à mobiliser », précise Sophie Keller.

La seconde distinction renvoie à la provenance des fonds, avec d'un côté les investisseurs de l'épargne solidaire, de l'autre ceux mobilisant les investisseurs institutionnels classiques, comme les assureurs et caisses de retraite. « Les acteurs mobilisant l'épargne solidaire ont une obligation de liquidité importante, mais peu de pression de rendement, analyse Jean-Michel Lecuyer, directeur du Comptoir de l'Innovation, qui mobilise plus d'une centaine de millions d'euros et compte 40 participations pour 25 millions investis depuis sa création. Ils investissent donc plutôt sous forme de dettes et de prêts participatifs. À l'inverse, les capitaux-investisseurs à impact, comme nous, ont moins de contrainte de liquidités mais ils vont chercher davantage de rendement et donc investir plutôt en fonds propres. » Sur le Comptoir de l'Innovation, Jean-Michel Lecuyer confie : « Nous sélectionnons des entreprises qui ont un vrai potentiel de développement et ont dans leur ADN un projet qui combine une performance économique réelle et un fort impact social. Le dirigeant doit être convaincu de cette double dimension. »

FONDS DE PARTICULIERS ET FINANCE PARTICIPATIVE

Acteur majeur de l'Impact Investing en France, France Active finance plus de 1 500 entreprises solidaires chaque année et sa société d'investissement, alimentée par l'épargne solidaire, comptait 21 prises de participation en cours au 30 septembre 2017 pour plus de 15,2 millions d'euros. Elle est dotée d'un capital en fonds propres de plus de

195 millions d'euros, puisé dans l'épargne salariale solidaire (1). « Avoir un large socle d'actionnaires nous permet d'être un investisseur vraiment patient et focalisé sur l'impact social », estime Clémentine Blazy, responsable du service Financement de France Active. Et de souligner, en rappelant que France Active bénéficie d'un réseau de 338 chargés de financement sur tout le territoire : « Une prise de participation solidaire est un boulot de longue haleine, qui requiert du doigté pour laisser la main à l'entrepreneur, tout en l'épaulant dans son pilotage stratégique. » Fin mars, l'école de code informatique Simplon.co a levé 4,75 millions d'euros. En tête de cette levée d'un volume peu fréquent dans l'ESS, France Active, la Caisse des dépôts et consignations et le Comptoir de l'Innovation, qui ont entraîné derrière eux 5 acteurs de l'investissement à impact, comme PhiTrust et Mirova (Natixis).

Derrière ces mastodontes, l'investissement à impact se démocratise. Le réseau des Jardins de Cocagne (126 entreprises solidaires et 108 jardins) s'est par exemple ouvert aux particuliers via Cocagne Investissement, qui a clôturé en février une première augmentation de capital et prépare actuellement une nouvelle offre de titres financiers. Les particuliers peuvent également utiliser des plateformes de crowdequity, telle LITA.co. La coopérative Éthiquable est la première à avoir émis des titres participatifs (un type d'obligations non convertibles) via une telle plateforme, WiSEED en l'occurrence. « Jusqu'à présent, les particuliers ne pouvaient pas vraiment investir dans notre projet, puisqu'au sein d'une coopérative les salariés doivent rester majoritaires et qu'une personne égale une voix, explique Rémi Roux, cofondateur de la marque française de commerce équitable. Grâce à la plateforme, c'est désormais possible car c'est elle qui investit au capital et n'a qu'une seule voix en AG. C'est un système vraiment intéressant pour nous. » L'arrivée de ces nouveaux investisseurs est une bonne nouvelle à l'heure où les entreprises de l'ESS connaissent des besoins croissants en capitaux, dus au boom des start-up à fort impact et au changement d'échelle des entreprises pionnières. (1) chiffres au 30/09/2017.

(Article paru dans Socialter n° 22)



QUESTIONS EXPRESS

Laurence Méhaignerie,
présidente cofondatrice
de Citizen Capital

Quel est l'ADN de Citizen Capital ?

Nous accompagnons des entrepreneurs qui s'appuient sur l'entreprise pour transformer la société. Nous croyons dans le potentiel de création de valeur des start-up ou des PME qui affirment clairement leur rôle social, qui cherchent à relever les défis sociaux ou environnementaux auxquels nos sociétés font face. Nous avons aussi l'ambition de favoriser la mobilité sociale par l'empowerment en soutenant des dirigeants aux parcours atypiques (entrepreneurs issus des minorités, autodidactes ou développant leur activité dans des territoires sinistrés). Le profil du dirigeant n'est plus un critère d'investissement en tant que tel, nous considérons que le projet d'impact doit se traduire dans le projet de l'entreprise.

Combien investissez-vous ?

En général, nous investissons entre 1 et 2 millions d'euros à l'issue d'un premier tour de table pour des entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 1 million d'euros et ont fait la preuve de leur modèle économique. Nous pouvons investir jusqu'à 4 millions d'euros pour accompagner leur croissance dans le temps. Nous avons l'ambition d'accompagner des entreprises qui peuvent multiplier leur taille et leur valeur au moins par deux entre le moment où l'on investit et le moment où l'on sort, soit dans un intervalle de 4 à 5 ans.

Quelle est votre valeur ajoutée ?

Nous nous impliquons aux côtés des entrepreneurs, notamment sur le déploiement de l'ambition sociétale, qui est étroitement liée au positionnement stratégique de l'entreprise sur son marché. En amont de notre investissement, nous challengeons la vision des dirigeants : à quoi l'entreprise sert ? Répond-elle à un besoin social ou environnemental clair ? Le projet sociétal est-il en phase avec le modèle économique ? Nous traduisons cette ambition en objectifs et indicateurs de suivi. Ce "business plan impact" illustre le projet social de l'entreprise et est annexé au pacte d'actionnaire.

Lancé en 2008, Citizen Capital est aujourd'hui l'un des fonds d'investissement leaders de l'impact investing en France, avec 65 millions d'euros sous gestion, et une douzaine d'entreprises financées.